

BOURSE jeunes

Conditions de candidature

- Résider à Cormeilles-en-Parisis depuis au moins deux ans ou être rattaché à un foyer fiscal cormeillais depuis au moins deux ans
- Avoir entre 14 et 25 ans
- Sous conditions de ressources
- Avoir besoin d'une aide financière pour réaliser un projet, soit de mobilité (voyage pour les études post bac en France ou à l'étranger, permis de conduire en lien avec un projet professionnel...), soit de formation (BAFA, formations en lien avec un projet professionnel, sportif de haut niveau...) soit d'aide à l'équipement professionnel (matériel obligatoire dans le cadre des études)
- Une demande de bourse maximum par an. Limitée à deux sur l'ensemble du parcours de scolarité, de formation ou professionnel.

Faire une demande de bourse jeunes

Retirer
un dossier

- Au CCAS (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville - 3, avenue Maurice Berteaux)
- Sur www.ville-cormeilles95.fr

Déposer un dossier complet au CCAS

Pièces à fournir

- Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- Livret de famille
- Deux derniers avis d'imposition
- Trois derniers mois de ressources du foyer
- Attestation CAF
- Attestation de bourse étudiante
- Justificatifs de toutes les charges courantes (loyer, EDF...)
- Justificatifs des aides attribuées ou demandées
- Convention de stage (en fonction de la situation)
- RIB
- Lettre de motivation du projet
- Justificatifs du coût du projet

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés

BOURSE jeunes



*Je suis un jeune Cormeillais,
âgé de 14 à 25 ans, j'ai un projet de formation, de mobilité
ou besoin d'aide pour mon équipement professionnel.
Je sollicite l'aide financière de la Ville de Cormeilles.*



**RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU CCAS
AU 01 34 50 47 77**

Etat-Civil

Nom et prénom :
Date de naissance :
Adresse :
N° de téléphone : Adresse mail :
Nombre d'autres personnes au foyer :

Cursus scolaire

Diplômes	Date d'obtention

Budget mensuel

Ressources		Charges	
Salaire du père		Loyer	
Salaire de la mère		Crédit immobilier	
Salaire du demandeur		Charges de copropriété	
Pension alimentaire		Impôt sur le revenu	
Prestations familiales		Taxe d'habitation	
Allocation logement		Taxe foncière	
RSA		Electricité	
Prime d'activité		Gaz	
Indemnités journalières		Eau	
Chômage		Assurance habitation	
Pension de retraite		Assurance voiture	
Pension de retraite complémentaire		Mutuelle	
Pension de réversion		Téléphonie	
Bourse d'étude		Internet	
		Abonnement transport	
		Cantine	
		Frais de garde	
		Crédits	
		Dettes (mensualités honorées)	
		Autres (précisez.....)	
TOTAL A		TOTAL B	

$$\text{Reste à vivre} = \frac{\text{TOTAL A} - \text{TOTAL B}}{\text{Nombre de personnes}} = \text{euros}$$

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE PROJET :

Lieu :

Date :

Logement/hébergement€
Alimentation€
Transport (aller/retour)€
Transport (sur place)€
Autres (à préciser)€
COÛT TOTAL ESTIMÉ€
MONTANT DEMANDÉ€

Aides sollicitées auprès d'autres organismes

Date de la demande	Organisme	Aide accordée/refusée	Montant accordé

Autres possibilités de financement

Prêt étudiant€
Apport personnel€
Apport familial€
MONTANT TOTAL€

Le CCAS de Cormeilles-en-Parisis collecte vos données afin de traiter votre demande d'aide financière. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et sur vos droits, vous pouvez consulter notre politique de traitement des données personnelles (disponible sur demande à l'accueil ou par mail : dpd@cigversailles.fr).

A noter : votre reste à vivre par personne et par mois doit être inférieur à 480 euros pour pouvoir candidater à une bourse jeunes